

FLAMANT VERT

**ZA de Guerry
Allée Napoléon III
18000 BOURGES**

Pessac, le 12 mars 2021

Rapport d'analyses N° 21FE18 038

Page 1 / 4

INFORMATIONS CONCERNANT L'ECHANTILLON

N° de projet : 21FE18-P020

N° échantillon : 21FE18038

Référence bon de commande : KLAMATH COMPOSITION

N° de demande en ligne : DA33044

CONDITIONS DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON

Date de réception : 18 février 2021

Conditionnement : 1 POT

Quantité reçue : 1x68.9g

Etat à réception : /

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT (Données communiquées par le client)

Produit : 1 POT DE KLAMATH

Type de produit : KLAMATH EN POWDRE

N° de lot : 1029.20

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

Rapport d'analyses N° 21FE18 038

Page 2 / 4

Date de début des analyses : 19/02/2021

ANALYSES NUTRITIONNELLES

Valeur calorique *	381.4 kcal/100g (± 19,1)
Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93	
VCal. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 4 + Fib. x 2 + Prot. x 4 + Lip. x 9 + Tot. Polyols x 2,4 + FOS x 2 + Polydex. x 2	
Valeur énergétique *	1614 kJ/100g (± 80,7)
Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93	
VEn. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 17 + Fib. x 8 + Prot. x 17 + Lip. x 37 + Tot. Polyols x 10 + FOS x 8 + Polydex. x 8	
Lipides (Graisses) *	5.22 g/100g (± 0,26)
Méthode interne / Gravimétrie (VC03)	
dont acides gras saturés	2.22 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras monoinsaturés	0.72 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras polyinsaturés	1.50 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras trans	<0.1 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
Glucides *	16.47 g/100g (± 1,65)
Méthode interne / Calcul par différence (VC06)	
Gluc. = 100 - (Hum. + Prot. + Lip. + Cend. + Fib. + FOS + Polydex.)	
dont sucres	0.24 g/100g (± 0,07)
Somme des mono et disaccharides *	
Fibres alimentaires totales *	2.13 g/100g (± 0,53)
AOAC 985.29	
Protéines (N x 6,25) *	66.09 g/100g (± 0,99)
Méthode interne / Kjeldahl (VC02)	
Sel *	0.50 g/100g (± 0,05)
Sel = sodium x 2,5 selon règlement (UE) N° 1169/2011 INCO	
Cendres *	5.77 g/100g (± 0,17)
Méthode interne / Gravimétrie (VC04)	
Humidité à 70°C sous pression réduite *	4.33 g/100g (± 0,43)
Méthode interne / Gravimétrie (VC01)	

* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 03 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

Rapport d'analyses N° 21FE18 038

Page 3 / 4

Date de début des analyses : 19/02/2021

SUCRES - EDULCORANTS ...

Glucose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.09 g/100g (± 0,03)
Fructose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	<0.02 g/100g
Lactose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	<0.02 g/100g
Saccharose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	<0.02 g/100g
Maltose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.15 g/100g (± 0,05)
Somme des mono et disaccharides * Sucres	0.24 g/100g (± 0,07)

CORPS GRAS

Profil Acides gras *		Profil Acides gras *	
Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID (1)		Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID (1)	
Acides gras	% Acides gras totaux	Acides gras	% Acides gras totaux
C10:0	0.09	AG saturés	42.56
C12:0	0.12	AG monoinsaturés	13.85
C14:0	6.68	AG polyinsaturés	28.72
C14:1	0.36	AG trans	0.16
C15:0	0.08	Omega3	24.42
C16:0	34.17	Omega6	4.3
C16:1	3.06		
C17:0	0.13		
C17:1	0.09		
C18:0	1.29		
C18:1 cis	9.44		
C18:2 (n-6) cis	4.30		
C18:3 trans	0.16		
C18:3 (n-3) cis	23.57		
C20:3 (n-3)	0.85		
ND	14.71		

(1) : Le laboratoire ne tient pas compte des facteurs de correction dans le calcul des résultats

* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

Rapport d'analyses N° 21FE18 038

Page 4 / 4

Date de début des analyses : 19/02/2021

VITAMINES

Vitamine E * Alpha tocophérol NF EN 12822 / HPLC	4.22 mg/100g (± 0,84)
β-carotène NF EN 12823-2 / HPLC	8011 µg/100g (± 1202)
Vitamine B1 * Thiamine base NF EN 14122 / HPLC	0.16 mg/100g (± 0,02)
Vitamine B2 * Riboflavine NF EN 14152 / HPLC	2.47 mg/100g (± 0,25)
Vitamine PP ou B3 * Niacine NF EN 15652 / HPLC	5.77 mg/100g (± 0,58)
Vitamine B12 * Cyanocobalamine Méthode interne / HPLC (VH09)	24.8 µg/100g (± 3,72)

MINÉRAUX

Calcium * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	543 mg/100g (± 54,3)
Fer * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	35.6 mg/100g (± 3,56)
Magnésium * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	193 mg/100g (± 19,3)
Sodium * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	200 mg/100g (± 20,0)
Zinc * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	0.21 mg/100g (± 0,03)

OLIGOÉLÉMENTS

Sélénium * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	5.9 µg/100g (± 1,17)
--	----------------------

Isabelle MALAVIOLE
Responsable laboratoire Chimie

Marie-France DUBOS

Responsable technique laboratoire Chimie



* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.
L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute constatation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.1 de la révision 08 du GEM REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

AQUITAINE ANALYSES SAS au capital de 62 000 €. RCS BORDEAUX ; B 349 587 899. APE 7120B